

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le 30 novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, DAGUIZE, JARDIN, BOUYER, FRAUX, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

24 novembre 2016

A l'exception de :
Madame LE PAPE a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Monsieur SAILLANT a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur ALLANIC a donné pouvoir à Madame FRAUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame CHUPIN.

*Date du
Conseil Municipal*

30 NOVEMBRE 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

*Nombre de
conseillers*

En exercice 33

Présents ---- 25

Votants ----- 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

16/ PROJET D'ACTION EDUCATIVE – ECOLE JEAN MACE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEAN MACE INITIATIVES

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre des activités culturelles du projet d'école, l'équipe enseignante de Jean Macé a déposé une fiche action, auprès de l'Education Nationale, pour l'année scolaire 2016/2017.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

L'action concerne les 55 élèves des classes de grande section et de CE2 de l'école.

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Le projet d'action éducative a pour objectif de permettre aux élèves d'accéder à une véritable culture artistique, créatrice et littéraire, d'aller à la rencontre des œuvres et des créations des artistes et de les sensibiliser au théâtre.

Jean-Claude
PELLETEUR

Ce projet se déroulera de janvier à mai 2017, avec des ateliers auxquels participera une comédienne, un spectacle et un atelier-classe ouvert aux parents.

Cette fiche action a été validée par Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Afin de pouvoir mettre en œuvre le projet porté par l'école Jean Macé, l'association Jean Macé Initiatives sollicite une subvention auprès de la Commune, le coût total du projet s'élevant à 1 645,50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € pour le projet d'action éducative de l'école Jean Macé. Cette subvention sera versée à l'association Jean Macé Initiatives qui porte le budget de cette action.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒Vu la demande formulée par l'école Jean Macé sollicitant l'attribution d'une subvention pour un projet d'action éducative,
⇒Vu l'avis favorable de l'Inspection Académique,
⇒Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Attribue une subvention de 1 000 € pour le projet d'action éducative des classes de grande section et de CE2 de l'école Jean Macé, étant précisé que la subvention sera versée à l'association Jean Macé Initiatives qui porte le budget de cette action.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à signer toutes les pièces nécessaires et notamment tout document à intervenir avec l'association.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR